à eux-mêmes, que nous leur fassions voir clair dans leur propre nuit ; ils se tournent vers la lumière.

« Ainsi, dès aussitôt que le peuple français s'est levé tout debout et qu'il a dit : Je suis le souverain, le seul souverain ! tous les autres peuples, qui étaient couchés aux genoux du despotisme, se sont mis sur les coudes, et, s'entre-regardant, ils se sont dit : Et nous, pourquoi ne serions-nous pas aussi souverains ! pourquoi ne serions-nous pas libres ?

« La souveraineté du peuple n'est qu'un mot ; sans doute, mais ce mot est le grand mot, est la chose.

« La souveraineté du peuple est la plus haute expression de l'unité.

« C'est dans l'ordre logique de l'unité que j'ai proposé à la commission de Constitution ces cinq grands principes :

« I. Le gouvernement réside dans l'universalité des citoyens, et elle est inaliénable et imprescriptible.

« II. La France est une République démocratique, une et indivisible.

« III. Le suffrage est direct et universel.

« IV. Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une assemblée unique et permanente.

« V. Le pouvoir français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui prend le titre de président de la République.

« Ces cinq grands principes contiennent toute notre Charte nouvelle ; ils ont été adoptés par la commission de Constitution, et j'ai le ferme espoir qu'ils le seront par l'Assemblée nationale. »

Quatorze bureaux contre un se sont déjà prononcés pour l'existence d'une seule chambre.

En France, on se préoccupe beaucoup, dans le monde parlementaire, de l'éventualité prochaine d'une intervention en Italie. « Si l'intervention est réclamée par les gouvernemens italiens, dit l'*Avenir National*, rien de mieux ; nous devons le faire coûte que coûte ; notre honneur le commande, notre intérêt l'exige. Qui s'y opposerait aurait tort et finirait pas s'en repentir. »

L'*Avenir National* pense que l'intervention doit être le dernier argument, et ajoute qu'il eût été mieux de tourner vers le nord les regards de l'Autriche, que d'établir au pied des Alpes une armée qui était une menace autant qu'une promesse.

De l'autre côté de la Manche, tout ne va pas au gré du ministère de sir John Russell ; en Irlande surtout, le maintien de l'ordre exige la présence d'une force armée de plus en plus considérable.

Les arrestations d'écrivains, de journalistes se multiplient, pendant que les chefs de la ligue irlandaise tonnent ou prêchent la modération selon les circonstances. Dans un meeting tenu à Cork, M. O'Brien a prononcé devant 500 personnes, un discours d'où nous extrayons les passages suivans :

« Jusqu'à ce que soit arrivé le moment où nous devrons entrer en campagne, a-t-il dit, je ne crains pas d'exprimer le désir que les difficultés entre l'Angleterre et l'Irlande soient arrangées à l'amiable. Permis à chacun, sans aucun doute, d'avoir telle ou telle prédilection pour telle ou telle forme de gouvernement. Celui-ci veut la République, celui-là la monarchie. Pour moi, jusqu'à ce que la première goutte de sang ait été versée, je suis pour la continuation de l'ancienne institution de l'Irlande : la reine, les communes et les lords.

« Je ne veux pas dire que si le peuple irlandais était prêt, il n'existe pas bien de raisons qui justifiera ent son recours aux armes. Si nous étions assurés du succès, et si aucune autre alternative ne nous était laissée, mon avis est que ce serait demain qu'il faudrait commencer. Que l'Irlande arrive à se constituer dans une position irrésistible : alors elle sera plus sûre de la victoire, et elle obtiendra ce qu'elle veut sans être obligée de frapper ; mais elle ne sera respectée qu'autant qu'elle sera formidable.

« Si les propriétaires fonciers s'éloignent de nous, ils s'exposent, car ils n'auront plus d'autre appui que les baïonnettes de l'Angleterre ; mais sans eux, la démocratie irlandaise peut arriver à la liberté. Vous attendez sans doute de moi quelques détails sur les préparatifs à faire ; et d'abord je vous dirai que je ne crois pas dans l'intérêt du pays de me faire envoyer aux Bermudes, comme ce pauvre Mitchel qui aurait eu meilleur marché d'un conseil de guerre que d'un jury comme celui qui l'a jugé.

« Je dois vous annoncer que je me vois dans la nécessité de partir pour Dublin, MM. Dussy, Martin, etc., ont agi sans me consulter : ils *ont* été arrêtés ; mais ils ont rempli un devoir, et j'espère que l'affaire finira à l'avantage de l'Irlande. S'ils sont victimes, d'autres les remplaceront sur la brèche, et si l'Angleterre procède par la persécution, il faudra qu'elle transporte toute une population : on ne tue pas le patriotisme en le qualifiant de félonie, et je vous invite, vous tous qui m'écoutez, à devenir *félons*. Il est du devoir de chacun de vous, lorsqu'un frère tombe, de serrer les rangs et de le remplacer, fier de succéder au patriote qui a cueilli le premier la palme du martyre ! »

Au-delà des Alpes, les armes autrichiennes triomphent pour le moment. Il y a loin, aujourd'hui, des journées de Milan à l'état actuel de l'insurrection ; les ambitions, les divisions intestines, le désaccord entre les chefs des troupes italiennes ont beaucoup nui à la cause de la péninsule. Quelques expéditions mal conduites ont détruit la confiance des populations dans leurs propres forces, et si les choses continuent à marcher de ce pas, c'en est fait de la régénération de l'Italie, par l'Italie.

Si nous passons les Pyrénées, nous y voyons les plus belles provinces de la noble Espagne, en proie à la guerre civile, par suite de la criminelle ambition de prétendans que repousse la grande généralité d'un pays dont le bonheur et la régénération ne sont plus possibles que par le maintien de l'ordre et la tranquillité de ses populations.

La situation du Portugal continue à être des plus précaires, malgré les quelques symptômes favorables qui se manifestent à la surface des affaires.

La Suisse est tranquille, et sous l'empire de sa nouvelle constitution, jouit d'un repos auquel elle n'était pas depuis longtemps habituée.

Il vient de se passer, simultanément, en Allemagne, deux faits qui ont une grande portée, et que l'on peut regarder comme décisifs pour l'avenir de ce pays.

Le 12 juillet, l'archiduc Jean, vicaire de l'Empire, a paru dans le sein de la diète germanique. La diète l'a salué représentant des souverains, gardien de leurs intérêts et administrateur des affaires fédérales, comme la veille, l'Assemblée nationale l'avait salué, au nom des peuples, administrateur du pouvoir central. La diète lui a remis ses pouvoirs et s'est dissoute.

Le même jour, à Berlin, l'Assemblée constituante de Prusse rejetait à une immense majorité la motion de M. Jacoby, qui frappait à la fois sur le parlement national de Francfort et sur le ministère prussien. Si cette motion eût été adoptée, le ministère tombait, les républicains arrivaient au pouvoir, la république s'établissait en Prusse, sous une forme ou sous une autre, et le gouvernement prussien faisait obstacle au parlement national, au vicaire de l'Empire, jusqu'à ce qu'il eût réussi à transformer en un simple président le chef irresponsable du pouvoir central, la monarchie fédérative en une république fédérale, en attendant la république unitaire.

Nous avons parlé, dans notre avant-dernier numéro, de la révolution ministérielle survenue à Vienne. On aurait tort d'y voir une réaction ; il n'y a là-dedans qu'un changement d'hommes après un changement de situation. M. de Pillersdorf avait fait son temps ; il l'avait bien fait, il avait rendu d'immenses services, mais il n'en pouvait plus rendre. Son rôle avait été de négocier avec la révolution, de reculer devant elle quand elle s'avançait impétueuse, de lui reprendre, quand elle était raisonnable, ce qu'elle avait gagné de trop dans son propre intérêt. Il avait parfaitement réussi dans ce rôle, il y avait déployé une grande habileté, les meilleures, les plus loyales intentions à l'égard des deux pouvoirs, la nation et la couronne, qui lui avaient remis leurs intérêts, mais il y avait contracté nécessairement des habitudes, il avait créé des impressions qui ne lui permettaient plus d'être utile.

Avec toute sa popularité, M. de Pillersdorf n'avait pas pu se rendre maître du mouvement jusqu'à ce que l'impératrice, jugeant bien la situation, eut, elle l'ancien avocat de la réforme, déterminé l'empereur à s'enfuir de Vienne et se réfugier au milieu des Tyroliens. Cette démarche parut d'abord menacer de tout perdre ; mais, secondée par des événemens qu'elle devait nécessairement amener, et qui se sont produits avec une rapidité imprévue, par l'effet de combinaisons que l'on ne soupçonnait pas, elle mit immédiatement dans son jour le plus éclatant la nécessité d'un pouvoir monarchique suffisamment fort pour maintenir ensemble toutes les parties de l'empire indispensables l'une à l'autre, et pourtant toujours prêtes à se séparer.

L'empereur, chassé de Vienne par la révolution qui n'avait plus de frein, sommé sous peine de déchéance, d'y rentrer et de se mettre, comme Louis XVI, à la discrétion des clubs, n'eut qu'à laisser faire les Illyriens et les Tschèques. La révolte de Prague, celle de Carlowitz lui rendirent Vienne et Pesth. Il traita à Inspruck, dignement, sans rancune, avec modération et bonne foi. Il rétablit d'un mot l'unité de l'empire. Comme garant de ses promesses, pour exécuteur de ses intentions, il donna l'archiduc Jean.

L'Autriche, que l'on croyait à la veille de la plus complète dissolution, se trouva ainsi tout-à-coup remise dans les voies de l'ordre en restant dans celle du progrès. Ce fut peut-être le coup de théâtre le plus frappant de cette révolution européenne dont les péripéties se dérobent à tout calcul.

M. de Pillersdorf avait bien saisi toutes les phases du mouvement et y avait conformé son attitude et son langage. Dès que le canon de Prague eût retenti à Vienne et qu'il vit les Autrichiens, reconnaissant leur erreur, s'assouplir à la seule idée qu'ils allaient devenir de simples citoyens d'une petite province allemande, il prit de la fermeté. Il fit tout ce qu'il devait faire, et remit à l'archiduc Jean une ville parfaitement disposée à entendre les paroles de la raison. Il n'y a point de reproches à lui adresser ; mais on ne peut plus commander à propos lorsque l'on a été longtemps contraint de céder par prudence. M. de Pillersdorf n'était plus l'homme de la situation.

Quant à la réaction, elle est impossible en Autriche avec le prince qui est appelé à gouverner l'Allemagne constitutionnelle. Ce que l'archiduc Jean ferait à Vienne dans ce sens, lui nuirait trop à Francfort. Les sentimens libéraux de l'archiduc sont d'ailleurs connus ; mais si l'on s'en défiait encore, l'administration du pouvoir central provisoire répond du vicaire de l'empire d'Autriche.

Le nom du vicaire de l'Empire germanique remplit aujourd'hui toutes les bouches en Allemagne. La note biographique suivante ne peut donc manquer d'être lue avec intérêt. Nous l'empruntons au journal le *Times* :

« L'archiduc est frère de l'empereur François et oncle de l'empereur régnant. Il est né en 1782 et a atteint par conséquent sa soixante-sixième année. A l'âge de dix-huit ans, en 1800, il fut élevé au commandement d'une armée autrichienne ; mais il ne fut pas heureux, la bataille de Hohenlinden lui fit essuyer le plus cruel revers : tout ce qu'il put faire fut, par son exemple et par son courage, de soutenir le moral de son armée et de l'empêcher d'être entièrement écrasée par les armées françaises, commandées par les plus habiles généraux de la France. Après la paix de Lunéville, l'archiduc Jean fut nommé directeur du corps des ingénieurs et de l'Académie militaire de Vienne. Malgré sa jeunesse, il était à cette époque désastreuse l'objet des plus brillantes espérances. Il devint extrêmement populaire, surtout dans les provinces autrichiennes. Ce fut lui qui recommanda l'armement de la landwehr. Il fit toute la malheureuse campagne de 1805 et les campagnes suivantes. En 1811, il fonda à Gratz le Johanneum. Il eut toujours une vive passion pour l'étude de l'histoire naturelle et il préférait à la résidence impériale le séjour des montagnes de la Styrie où il se livrait à ses hardies explorations de naturaliste. Le prince Jean fit les campagnes de 1813 et 1815. Avec la paix il se retira de la vie politique et se sépara presque tout à fait de la famille impériale en épousant la fille du maître de poste d'Aussée.

« Exilé de Vienne, il vivait dans sa retraite, à Gratz, où il se livrait à ses études botaniques, aux travaux agricoles et à la chasse. On craignait à la cour sa popularité autant que ses opinions. Après une longue absence, il fit un voyage dans le Tyrol, en 1835 ; il y fut reçu avec un enthousiasme tel que la censure défendit aux journaux de Vienne de publier le récit de son voyage. On dit qu'en 1842, il porta à un banquet public le toast suivant : « Pas d'Autriche, pas de Prusse, mais une Allemagne unie. » Cette déclaration lui a gagné beaucoup de popularité en Allemagne.

« L'archiduc est d'une taille moyenne, sans embonpoint ; sa physionomie exprime l'affabilité et une humeur égale. Quoique d'un âge avancé, il a conservé une partie de l'enthousiasme de la jeunesse. Lorsque la révolution a éclaté à Vienne, il est rentré aussitôt dans la vie politique. Les événemens qui se sont passés depuis sont trop bien connus pour qu'il soit besoin de les rappeler. »

VARIÉTÉS.

—

La *Gazette Médicale de Paris* du 8 juillet contient les réflexions suivantes relatives au récent ouvrage publié par MM. les docteurs Pezzoni et Marchand sur la contagionabilité de la peste fondée principalement sur les résultats obtenus par les quarantaines en Turquie.

Comme on devait s'y attendre, les conclusions adoptées par l'Académie de médecine sur la grande question de la prophylaxie de la peste, ont rencontré peu de sympathie auprès de la plupart des médecins de l'Orient. A peu d'exceptions près, les médecins de l'Orient sont contagionistes, et ils admettent toutes conséquences logiques de cette opinion. Supposer que cette conviction ait son unique source dans la tradition et dans les préjugés locaux, serait faire gratuitement injure à des médecins instruits et honorables, et qui, comme leurs confrères d'Occident, n'ont d'autre but que la recherche de la vérité. D'où peut donc provenir une divergence aussi radicale entre l'opinion émise au nom de l'Académie de médecine de Paris et celle de médecins de Constantinople, de Smyrne ou d'Alexandrie ? Disons-le franchement, la question est complexe et d'une solution difficile ; elle se présente sous des aspects divers, dont un seul ne saurait être négligé sans entraîner des déductions fautives ou incomplètes. Chercher à ramener les faits à une idée systématique conçue *à priori* ; déduire des conclusions générales, non de l'ensemble des faits et de leur signification collective, mais *du plus grand nombre des faits*, négligeant comme exceptionnels ou non démontrés ceux qui ne concordent pas avec la théorie adoptée, c'est substituer à la logique une sorte de procédé bâtard de statistique sans portée, c'est juger les faits par leur nombre au lieu de les juger par leur valeur, c'est trancher la question et non la résoudre. Or, on s'en souvient, c'est là le procédé qui, sur la foi de la commission, l'Académie de médecine a suivi et adopté. Ce n'est pas le lieu de revenir sur une discussion que nous avons appréciée en son temps. Si nous la rappelons, c'est parce que les mémoires que nous avons sous les yeux viennent donner un nouvel appui et une autorité toute spéciale aux objections que nous avons adressées alors au travail de l'Académie. Laissons parler les auteurs des mémoires dont il s'agit.

Le premier mémoire, dont le titre est inscrit en tête de l'énoncé de cet article, a été rédigé précisément en vue de servir de documents pour la discussion de l'Académie. C'est parce que les faits qu'il renfermait n'ont pas été appréciés à leur véritable valeur, que les auteurs, MM. Pezzoni et Marchand, l'ont livré à la publicité, afin d'en appeler des jugements de l'Académie à l'opinion publique. C'est pour répondre à cet appel que nous allons faire connaître les principaux faits que ce travail renferme.

Deux points importants méritent plus particulièrement de fixer l'attention sur le mémoire de MM. Pezzoni et Marchand, ce sont : l'histoire que les auteurs tracent des pestes observées en Turquie depuis l'établissement des quarantaines, et l'appréciation de l'influence du système sanitaire et de l'hygiène publique sur la cessation de la peste dans l'empire ottoman.

Quinze invasions de la peste ont eu lieu dans toute l'étendue de l'empire, de 1838, époque de la fondation des quarantaines et de l'organisation de l'intendance sanitaire de Constantinople, jusqu'en 1841. Depuis cette dernière époque, la peste cessa de paraître en Turquie. Au premier coup d'œil, l'invasion successive des pestes de 1838 à 1841 semble fournir un argument contre la théorie de la contagion et l'efficacité des quarantaines, que les auteurs cherchent à faire prévaloir ; mais si l'on songe aux nombreuses difficultés qu'a dû rencontrer, dans le principe, l'exécution du système sanitaire dans un pays aussi étendu, et aux obstacles que devaient lui opposer surtout les préjugés contraires si profondément enracinés dans l'esprit des populations musulmanes, on ne doit nullement s'étonner de l'insuffisance et même de l'insuccès des pratiques sanitaires dans les premières années. Non-seulement cette circonstance ne saurait être invoquée contre l'efficacité des quarantaines, mais en interprétant de la manière la plus naturelle les circonstances particulières qu'ont offertes la plupart de ces pestes, on arriverait même, malgré la défaveur des premières apparences, à y trouver une confirmation des principes contagionistes des auteurs du mémoire, et un argument, au moins indirect, en faveur de l'efficacité des mesures sanitaires. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, en 1840, plusieurs villages, situés à quelques lieues de la ville d'Erzeroum, sont envahis par la peste, qui y règne avec une grande intensité et se manifeste même dans la ville, où cependant elle ne fait que quatre victimes. C'est encore dans plusieurs villages, près d'Erzeroum, que la maladie apparaît en 1841 ; mais cette fois, elle sévit avec une tout autre violence, et ne se limite plus dans un petit rayon. Elle s'étend dans toute la province, exerce d'affreux ravages dans la ville d'Erzeroum, et, en moins de six mois, fait dans ces contrées jusqu'à 36,000 victimes. Or, en 1840, l'office sanitaire de la ville d'Erzeroum, averti trop tard pour arrêter facilement la peste dans les villages où elle avait paru, a pu néanmoins prendre quelques mesures propres à mettre cette ville à l'abri de la contagion. En 1841, au contraire, par une sorte de fatalité, l'autorité locale ne veut pas même consentir à ordonner l'exécution des moyens mis en usage l'année précédente ; le conseil municipal d'Erzeroum reste sourd aux sollicitations et aux remontrances des employés sanitaires, et les habitants de cette contrée deviennent victimes de l'ignorance ou de l'aveuglement de l'administration. Pendant cette même épidémie, tous ceux qui interrompent les communications avec les pestiférés et les personnes directement compromises se mettent à l'abri des atteintes du mal. — En 1838, la peste est transportée à Silistrie ; le médecin qui y est envoyé pour arrêter les progrès du mal, peu soucieux de remplir sa mission, lui laisse le champ libre pendant un an et demi. Il est remplacé par un autre médecin dont l'activité et le zèle produisent en trois mois les résultats les plus heureux, et la peste cesse entièrement en Silistrie, pour n'y plus reparaître. — C'est ainsi encore que la maladie qui avait régné à Choumla pendant trois années consécutives, à quelques exceptions près, est étouffée aussitôt qu'un office sanitaire y est établi, et cet effet est obtenu dans le court espace de deux mois. Nous ne multiplierons pas davantage les exemples de ce genre, qui abondent dans le mémoire de MM. Pezzoni et Marchand. En supposant que ces faits n'eussent pas toute la valeur que ces auteurs leur accordent, et que ce qui s'est passé dans cette première période de trois années ne fût point favorable à leur système, on ne saurait toutefois méconnaître l'importance de ce second fait qui ressort de cet exposé, savoir qu'à dater de 1841, c'est-à-dire à mesure que le système sanitaire a été plus généralement et plus rigoureusement mis en exécution dans toute l'étendue de l'empire, la peste a cessé de s'y montrer.

Les auteurs du mémoire ne se bornent pas seulement à invoquer ces faits en faveur de la théorie de la contagionabilité de la peste, ils en tirent encore un argument contre la théorie de l'endémicité.

La doctrine de l'endémicité, disent-ils, ne peut donner les raisons pour lesquelles la peste, qui n'a sévi, en 1840, que dans quelques villages du pachalik d'Erzeroum, a, au contraire, envahi, en 1841, l'Arménie tout entière. Elle est tout aussi impuissante à donner une interprétation des circonstances diverses observées pendant ces différentes pestes, tandis que la plupart de ces circonstances s'expliquent au contraire aisément dans l'hypothèse de la contagion. — Que si les anticontagionistes refusent au régime sanitaire de la Turquie toute influence sur la cessation de la peste, alléguant toute autre cause ou même une simple coïncidence, les auteurs leur objecteront que pour admettre qu'il n'y eût entre la cessation de la peste, et l'établissement des mesures sanitaires qu'un simple rapport de coïncidence, il faudrait que partout où la peste a paru, elle eût parcouru les trois stades qui s'observent dans toutes les maladies épidémiques : or c'est là précisément ce qui n'a pas eu lieu. Dans plusieurs localités, notamment à Choumla, à Varna, à Philippopoli, la peste a été arrêtée pendant sa première période.

L'influence bienfaisante du régime sanitaire sur les pestes observées en Turquie est d'autant plus manifeste, que récemment encore il a produit en Egypte des effets absolument analogues. En effet, d'après les renseignemens recueillis par M. Grassi, lorsqu'une quarantaine rigoureuse a été imposée aux divers régiments qui se trouvaient à Alexandrie en 1841, les soldats se sont toujours trouvés à l'abri des atteintes de la peste ; si, au contraire, elle en a décimé quelques uns, c'est ou parce que les circonstances n'ont pas permis de prendre à leur égard les mesures efficaces, ou parce que l'exécution en avait été incomplète. Ainsi les régiments auxquels on eut le soin d'interdire toute communication avec la ville compromise, et qu'à cet effet on avait campés dans un lieu entouré d'un cordon sanitaire, restèrent intacts ; tandis que ceux qui ne purent être soumis aux mêmes précautions, furent attaqués par la peste, et n'en furent délivrés que lorsqu'ils purent faire usage des mesures de purification et d'isolement ; de sorte qu'en Egypte, aussi bien qu'en Turquie, les quarantaines comptent des succès, et les contagionistes se croient autorisés à trouver dans ce qui se passe dans ces deux pays depuis que les quarantaines y existent, de nouvelles preuves en faveur de la doctrine qu'ils défendent. Les faits d'insuccès loin de tourner contre eux, sembleraient leur prêter au contraire un nouvel appui, s'il est vrai, comme ils l'affirment, que toutes les fois que le régime sanitaire a échoué, c'est qu'il n'avait pas reçu une application régulière.

Toutefois ce système d'interprétation, bien que ne manquant pas d'une certaine force de logique, laisse la porte ouverte à une objection que les contagionistes n'ont pas manqué de faire. Qui oserait affirmer, en effet, que les heureux effets dont on fait honneur au système quarantenaire, ne devraient pas en réalité être attribués à l'usage des préceptes hygiéniques et à l'introduction dans les mœurs turques de l'hygiène publique, qu'aurait produit pour ce pays ce qu'elle a produit pour le scorbut en France, pour le typhus dans nos armées, pour la lèpre dans toute l'Europe ? D'après MM. Pezzoni et Marchand, cette objection tomberait d'elle-même par la raison que nulle part en Turquie l'hygiène n'a fait d'assez sensibles progrès dans les habitudes et dans les institutions publiques pour qu'il soit possible de les attribuer la plus légère influence sur l'état sanitaire. D'ailleurs, ajoutent-ils, on ne saurait raisonnablement faire honneur à l'hygiène publique de la cessation de la peste, 1° parce qu'on voit des pays qui, par la salubrité de leur climat et leur situation heureuse, devraient jouir d'une immunité absolue, si la théorie des non-contagionistes était fondée, être cependant en proie à la peste, pendant que les plus insalubres en étaient épargnés ; 2°, parce qu'en Egypte il existe aujourd'hui des contrées qui ne voient jamais la peste, malgré l'état peu avancé de leur hygiène publique, qui est à peu près au point où elle était avant la fondation des quarantaines ; 3° parce que quand la peste paraît en Europe, elle ne se manifeste pas dans les lieux qui viennent d'être mentionnés, mais bien sur le littoral de ce continent, qui est en relations fréquentes avec les pays où la maladie existe d'ordinaire ; 4° parce que sur plus d'un point de l'Amérique se trouvent réunies toutes les conditions qui, suivant l'assertion des anti-contagionistes, sont favorables à la production de la peste, et cependant la peste n'y a jamais paru. D'où MM. Pezzoni et Marchand concluent que le système quarantenaire seul a pu arrêter la peste en Turquie, partout où il a été pratiqué, comme il l'a arrêté en Europe.

Nous n'insisterons pas sur le deuxième mémoire, celui de M. Grassi. Ce travail, bien qu'entrepris dans un autre but que celui de MM. Pezzoni et Marchand, et rédigé pour répondre aux questions qui lui furent adressées par le chevalier Salvator de Renzi, conclut, en ce qui concerne les points essentiels en litige, absolument dans le même sens que les médecins de Constantinople.

Tout en cherchant à faire ressortir l'importance des faits renfermés dans les travaux qui viennent d'être rapidement analysés, nous ne prétendons pas dire que, pour quelques-uns au moins, le contrôle de la discussion et surtout de l'expérience ultérieure ne soit encore nécessaire ; mais il suffit de les mettre en regard des conclusions de l'Académie pour confirmer ce que nous disions, en commençant cet article, que la question n'est réellement point résolue. Nous faisons donc encore un nouvel appel aux hommes placés dans les conditions favorables pour étudier avec maturité tous les éléments d'une aussi grave question. C'est surtout aux médecins sanitaires que la France a envoyés, il y a quelques mois, en Orient, que revient cette importante mission. Espérons qu'ils l'accompliront avec tout le zèle et toute l'indépendance qu'on a droit d'en attendre, et qu'ils justifieront par là l'intérêt qu'inspirait récemment à l'Académie la position précaire dans laquelle paraît les avoir laissés le nouveau gouvernement et l'opportunité des démarches que ce corps savant fait en ce moment auprès du pouvoir, pour le maintien et la prospérité de cette institution.

BULLETIN COMMERCIAL.

INTERIEUR.

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.

7 AOUT 1848.

Londres	3 mois	110
Marseille		172
Vienne		400
Livourne		144
Gênes		172

BROUSSE, 30 *juillet*. — Les affaires commerciales, depuis deux mois, avaient été suspendues, d'un côté, par suite des événemens de l'Europe, de l'autre, par les ravages du choléra-morbus qui, pendant 7 semaines, a régné ici et dans nos environs. Maintenant on ne parle plus que de quelques cas à Guemlek, et l'on espère qu'il délogera bientôt aussi de cette localité.

Les nouvelles récoltes en olives et raisins paraissent devoir être abondantes, tandisque qu'il n'en est pas de même de celles en soies et blés. Celles en soie offrent la moitié d'une bonne récolte.

Les prix vont journellement en baisse.

Demerdiche Sublime,	à P. 100	à 108	l'oque.
Sellé p. g.	» 96	» 105	»
Mest. eu long G. assort. rus.	100	» 95	»
» » » français	93	» 85	»

Tous les achats ont été faits par spéculation et pour la consommation du pays.

CHANGES DE SMYRNE.

4 AOUT 1848.

Londres	3 mois	114 3/4, 115
id.	» jours	116 »
Marseille		178 »
Trieste		420 »
Constantinople	3 jours	4 0/0 c. a.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 5 août.

PIRÉE. Bateau à vapeur otto. *Esseri Nuset*, cap. Suleiman Captan, en lest.

SALONIQUE. Bateau à vapeur autr. *Ferdinando I°*, cap. Pocovich, avec marchand. div. groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ot. *Suoun-Bahri*, cap. P. Antoine, avec march. diverses, groups et passagers.

du 6 août.

SMYRNE. Bateau à vapeur autrichien *Imperatrice*, cap. P. Marochino, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 7 août.

TREBISONDE. Bateau à vapeur otto. *Taif*, cap. Izzet bey, en lest, à ordre.

Du 8 août.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Vien*, cap. G. Knifitz, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Noms des passagers :

MM. Georges Yanovich, servien, maître de langues. — Hadji Panayotti, valaque, marchand. — François et Carmele Roncevalle, anglais, marchand. — Haim Stirembager, français, tailleur. — David Gross, autrichien. — Jean Dauiolo, hellène, marchand.

DÉPARTS du 5 août.

MARSEILLE. Bateau à vapeur du gouv. franç. *Alexandre*, c. J. d'Angeville, avec march. div. groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottom. *Missiri Bahri*, cap. Hassan bey, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 7 août.

TREBISONDE. Bateau à vapeur angl. *Erin*, cap. T. L. Russell, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 8 Août.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Conte Kolowrat*, cap. G. Poiret, avec marchand. diverses, groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Imperatrice*, cap. P. Marochino, avec marchandises diverses, groups et pasagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 4 août.

MARSEILLE. Br. franç. *Les trois Jean Baptiste*, c. E. Stalla, en lest, adressé à M. Pedemonte et Dodero.

NAPLES. Br. angl. *Emerald*, c. W. Fligg, en lest, à ordre.

SMYRNE. Br. angl. *Titania*, c. T. Storey, en lest, à ordre.

ODESSA. Br. angl. *Lord Raversworth*, c. J. Mofat, chargé de blé, à ordre.

GALATZ. Br. grec, *Eas*, c. A. Haggi Kiriaco, chargé de blé, à ordre.

VARNA. Br. grec, *Zoodopighi*, c. A. Caloyanis, chargé de ble, à ordre.

Du 5 août.

MALTE. Br. angl. *Wolsington*, c. J. Walsmley, en lest, à ordre.

MISSEVRIA. Br. russe, *Alexandros*, c. Y. Hatzicas, chargé de bois de construction, adressé à M. Cumbari.

VARNA. Br. grec, *Varvaki*, c. C. Canaris, chargé de ble, à ordre.

Du 6 août.

ODESSA. Br. grec, *Melpomeni*, c. N. Mihalino, chargé de blé, adressé à M. Sinno ; br. angl. *Anna Roberston*, c. R. Mosey, chargé de graine de lin, à ordre.

Du 7 août.

GÊNES. Sch. angl. *Mentor*, c. P. Donel, en lest, adressé à M. Lemmi.

BARCELONE. Br. prus. *Hercas Mons*, c. G. Henry, en lest, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts angl. *Polinesia*, c. Y. Tate, chargé de ble, à ordre ; trois-mâts autr. *Bonda*, c. W. Negovitch, chargé de blé, à ordre ; trois-mâts russe, *Pio IX*, c. S. Pellegrino, chargé de blé, à ordre ; br. russe, *Quattro Sorelle*, c. M. Giuranovich, chargé de blé, à ordre.

BERDIANSKA. Br. autr. *Stefanino*, c. G. Lombardich, chargé de blé, adressé à M. Florio ; br. grec, *A. Nicolaos*, c. N. Camarino, chargé de blé, adressé à M. Inglessi ; br. angl. *British Queen*, c. R. Brown, chargé de graine de lin, à ordre ; br. grec, *A. Andreas*, c. L. Dagassi, chargé de maïs, adressé à Osman aga.

TAGANROK. Br. grec, *A. Nicolaos*, c. Y. A. Salahas, chargé de blé, à ordre.

GALATZ. Br. angl. *Premethus*, c. T. Dowson, chargé de maïs, à ordre.

IBRAILA. Br. autr. *Rodosto*, c. R. Giovanni Grando, chargé de maïs, à ordre ; br. angl. *Christina*, c. T. Rovich, chargé de maïs à ordre ; br. angl. *Sir John Ogilby*, c. A. Miller, chargé de maïs, à ordre ; br. grec, *Arietta*, c. Y. Clissa, chargé de blé, à ordre ; br. grec, *Sofoclis*, c. A. Zangoroglu, chargé de blé, à ordre.

ISMAIL. Br. grec, *Evanghelistria*, c. P. Zoula, chargé de blé, à ordre ; br. grec, *Evanghelistria*, c. V. Cufo, chargé de blé, adressé à M. Crasas.

Du 8 août.

ODESSA. Trois-mâts autr. *Slavianco*, c. G. Malovich, chargé de blé, adressé à M. Cospilich ; trois-mâts autr. *Costantino*, c. A. Voinovich, chargé de blé, adressé à M. Rodoranaki ; br. autr. *Giovannino*, c. M. Angius, chargé de blé, adressé au susdit ; trois-mâts autr. *Filomena*, c. N. Craticevich, chargé de blé, adressé à M. Flori.

BERDIANSKA. Trois-mâts angl. *Maria*, c. T. Tudg, chargé de ravissons à ordre ; br. angl. *Georges*, c. R. Hoames, chargé de graine de lin, à ordre ; br. angl. *Dispat*, c. G. Mavsut, chargé de blé, adressé à M. Eineaud.

GALATZ. Br. angl. *Soffia*, c. W. Harris, chargé de blé, à ordre ; br. grec, *Possidhon*, c. Y.